

POLE AFFAIRES MEDICALES, RECHERCHE ET STRATEGIE TERRITORIALE

Le Directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes,

Vu la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret N° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements publics de santé,

Vu le code la santé publique et notamment les articles L. 6143-7, D.6143-33, D 6143-34, D.6143-35 relatifs à la délégation de signature,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le Décret du Président de la République en date du 22 avril 2020 portant nomination de Monsieur Philippe EL SAÏR en qualité de Directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes,

Vu l'organigramme de direction en vigueur,

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, Madame Laurence JAY-PASSOT, directrice générale adjointe, reçoit délégation, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tout document relatif au fonctionnement du pôle affaires médicales, recherche et stratégie territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général et de la directrice générale adjointe, Monsieur Gwendal MARINGUE, secrétaire général, reçoit délégation, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tout document relatif au fonctionnement du pôle affaires médicales, recherche et stratégie territoriale.

Article 2

Madame Sophie GATAULT, directrice adjointe, est chargée des fonctions de directrice du pôle affaires médicales, recherche et stratégie territoriale, comportant les directions suivantes : direction des affaires médicales et territoriales, direction de la recherche et de l'innovation et direction de la recherche, des affaires universitaires et médicales.

A ce titre, elle a autorité hiérarchique sur l'ensemble des services qui lui sont rattachés et met en œuvre les objectifs fixés par le directeur général.

Elle reçoit délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du directeur général, tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion de son pôle et notamment au titre des activités de recherche et de la gestion des associations ainsi que tout acte relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses relevant de son pôle, à l'exclusion des correspondances avec les autorités de tutelle et pour toute question de principe général et de stratégie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie GATAULT, même délégation est donnée à Madame Laurence JAY-PASSOT, directrice générale adjointe, et à Monsieur Gwendal MARINGUE, secrétaire général.

Article 3

Madame Sophie GATAULT, directrice adjointe, est chargée des fonctions de directrice des affaires médicales et territoriales.

Elle reçoit délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du directeur général tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion de sa direction, à l'exclusion des correspondances avec les autorités de tutelle et pour toute question de principe général et de stratégie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie GATAULT, même délégation est donnée à :

- Monsieur Romain MARLANGE, directeur de la recherche et de l'innovation ;
- Madame Aude MARTINEAU, directrice de la recherche, des affaires universitaires et médicales ;
- Madame Maud LAFDJIAN, ingénieur hospitalier, responsable du bureau des affaires médicales, pour tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion des affaires médicales et territoriales, à l'exclusion des correspondances avec les autorités de tutelle et pour toute question de principe général et de stratégie,
- Monsieur Valentin MARC--THOMAS, ingénieur, responsable du bureau des affaires territoriales, pour tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion des affaires médicales et territoriales, à l'exclusion des correspondances avec les autorités de tutelle et pour toute question de principe général et de stratégie,
- Madame Cindy DOUSSET, adjoint des cadres, en cas d'empêchement de Madame LAFDJIAN et Monsieur MARC--THOMAS.
- Madame Isabelle GANACHAUD, technicien supérieur hospitalier, responsable de la paie médicale et du budget du personnel médical, pour effectuer les opérations de liquidation relatives aux titres recettes du personnel médical et signer les bordereaux de recettes dématérialisés vers le trésor public,
- Madame Sylvia GUERET, technicien hospitalier, en cas d'empêchement de Madame GANACHAUD, pour la signature des bordereaux de recettes.

Article 4

Monsieur Romain MARLANGE, directeur adjoint, est chargé des fonctions de directeur de la recherche et de l'innovation.

Il reçoit délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du directeur général tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion de sa direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Romain MARLANGE, même délégation est donnée à :

- Madame Sophie GATAULT, directrice du pôle,
- Madame Aude MARTINEAU, directrice de la recherche, des affaires universitaires et médicales,
- Madame Caroline ALLIX-BEGUEC, ingénieur, responsable du département promotion,
- Madame Sylvie DEBLOIS RENAUD, ingénieur, responsable du département ressources et support,
- Madame Estelle GERBAUD, ingénieur, responsable du département investigation et recherche translationnelle,
- Monsieur Etienne BENDJEBBAR, ingénieur, responsable du département innovation et développement,
- Madame Karine BOTTURI-CAVAILLES, ingénieur, responsable du département grands programmes nationaux et européens,

pour tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion de la recherche, à l'exclusion des correspondances avec les autorités de tutelle et pour toute question de principe général et de stratégie,

Article 5

Madame Aude MARTINEAU, directeur adjoint, est chargé des fonctions de directrice de la recherche, des affaires universitaires et médicales.

Elle reçoit délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du directeur général tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion de sa direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aude MARTINEAU, même délégation est donnée à :

- Madame Sophie GATAULT, directrice du pôle,
- Monsieur Romain MARLANGE, directeur de la recherche et de l'innovation,
- Madame Caroline ALLIX-BEGUEC, ingénieur, responsable du département Promotion,
- Madame Sylvie DEBLOIS RENAUD, ingénieur, responsable du département ressources et support,
- Madame Estelle GERBAUD, ingénieur, responsable du département investigation et recherche translationnelle,
- Monsieur Etienne BENDJEBBAR, ingénieur, responsable du département innovation et développement,
- Madame Karine BOTTURI-CAVAILLES, ingénieur, responsable du département grands programmes nationaux et européens,

pour tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion de la recherche, à l'exclusion des correspondances avec les autorités de tutelle et pour toute question de principe général et de stratégie.

Article -6

La décision n°84-2025 est abrogée.

Article 7

La présente décision sera communiquée au Trésorier principal, affichée sur les tableaux prévus à cet effet au sein des établissements du centre hospitalier universitaire de Nantes (Hôtel Dieu, Hôpital Saint Jacques, Hôpital Laënnec, sites gériatriques, immeuble Deurbroucq) et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Loire-Atlantique.

Article 8

La présente décision prend effet à compter du 7 avril 2026.

Nantes, le **30 MARS 2026**

Philippe EL SAÏR
Directeur général

Original :

- Direction Générale

Copies :

- Conseil de surveillance
- M. le Trésorier principal
- PRH
- PPERF
- RAA
- Affichage sites
- Internet

